

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

- 03 mars
2025 -

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

**DES LOGEMENTS ADAPTÉS POUR UNE
FAMILLE ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ DES
GENS DU VOYAGE SOUHANT S'INSTALLER
DURABLEMENT SUR LE TERRITOIRE**

HABITAT / ACTION SOCIALE

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a inauguré, ce lundi 3 mars 2025 à Châteauneuf-sur-Sarthe aux Hauts-d'Anjou, le chantier de quatre logements adaptés type PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). Ce projet permet de répondre aux besoins d'une famille issue de la communauté des gens du voyage et fait suite à leur demande de sédentarisation. Cette solution d'habitat leur permet de s'installer durablement sur le territoire, dans des conditions d'accueil et de vie décentes. Pour la Communauté de communes, il s'agit également de fluidifier le fonctionnement de l'aire d'accueil de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Quatre logements adaptés type PLAI ont été construits à Châteauneuf-sur-Sarthe. Les travaux ont démarré en février 2024 et s'achèvent en février pour permettre l'emménagement de la famille. Le projet a été inauguré par la CCVHA et les élus de la commune des Hauts-d'Anjou, en présence de Mme la Sous-Préfète et M. le Vice-président du département, ainsi que les équipes de Podeliha.

Il s'agit de maisons individuelles, une de type T2 et trois de type T3, situées à proximité des services et des équipements utiles à la vie familiale et sociale. Des espaces verts partagés vont être aménagés. Leurs caractéristiques sont adaptées aux besoins des ménages issus de la communauté des gens du voyage et souhaitant mener une vie plus sédentaire. En effet, la famille Menut, vivant et travaillant à Châteauneuf-sur-Sarthe depuis près de 10 ans, a formulé le souhait de s'installer durablement sur la commune. Dans le cadre de sa politique habitat et conformément aux préconisations du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2023, la Communauté de Communes répond favorablement à la demande de la famille d'accéder à des logements adaptés et pérennes.

Cette réalisation apporte une solution d'accueil alternative. D'une part, le projet d'habitat adapté assure des conditions de vie plus décentes à des ménages qui souhaitent se sédentariser et participe à la transition de leur mode de logement et de vie. D'autre part, il contribue à freiner les stationnements hors des zones prévues à cet effet et à fluidifier le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage. En effet, celles-ci ont vocation à répondre aux besoins de stationnement temporaire et à accueillir des gens du voyage menant une vie itinérante. Cette solution proposée à la famille Menut permet donc de libérer des emplacements sur l'aire d'accueil de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Le terrain a été acquis par la CCVHA en février 2023 puis revendu à Podeliha à l'euro symbolique en juin 2023. Ces logements sociaux seront proposés à la location. Les loyers, modérés, seront plafonnés. La gestion sera confiée à Podeliha, qui a également piloté la construction (architecte : Yves Hubert Architecte).

Les quatre ménages qui vont occuper ces logements sont d'ores et déjà accompagnés dans leurs démarches administratives et leur nouvelle vie de locataires. Cet accompagnement consiste à préparer leur entrée dans les logements, les aider à faire face à leurs nouvelles obligations et se poursuivra après leur aménagement (scolarisation des enfants, gestion budgétaire, accès aux soins, ...).

Les étapes du projet

Juin 2018 – validation des préconisations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2023 par le Conseil communautaire, avec notamment la définition de l'objectif suivant : « *Proposer aux gens du voyage sédentarisés sur l'aire d'accueil de Châteauneuf-sur-Sarthe d'accéder à un logement adapté* », suite au besoin identifié pour la famille Menut

Août 2018 - étude des besoins et des opportunités en lien avec les ménages concernés

Juin 2019 - validation du montage financier soumis par Podeliha en Conseil communautaire

2021 - modification du PLU de Châteauneuf-sur-Sarthe, changement d'affectation de la parcelle

Janvier 2022 - obtention du permis de construire

Février 2023 - acquisition du terrain par la CCVHA

Juin 2023 - rétrocession du terrain à Podeliha à l'euro symbolique

Février 2024 - démarrage des travaux

Février 2025 - livraison

Coût et financement du projet

- Subvention CCVHA : 123 000 € (soit 30 750 € par logement)
- Subvention Département de Maine et Loire : 36 000 €
- Subvention dans le cadre des aides à la pierre : 40 920 €
- Subvention PLAI adapté : 56 403 €
- Prêts Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) : 296 768 €
- Fonds propres Podeliha : 208 980 €